

ÉLABORATION DU PLUi

RAPPORT DE PRÉSENTATION - TOME 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL : ÉQUIPEMENTS

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Prescrite par délibération du Conseil communautaire le 24/11/2022

Vu pour être annexé à
Le Président :



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
L'OFFRE DE PROXIMITÉ	3
1. Une implantation régulière des équipements de l'enseignement primaire.....	3
2. Les bibliothèques : un réseau conséquent développé sur l'ensemble du territoire.....	5
3. Une offre de loisirs et des équipements sportifs variés sur l'ensemble du territoire	7
4. Des équipements funéraires et religieux présents sur toutes les communes du territoire	9
5. Des équipements d'assainissement pour protéger l'environnement.....	10
6. Le stationnement	13
L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS APPUYANT LES CENTRALITÉS	14
1. Des services administratifs et de sécurité concentrés dans les polarités.....	15
2. Des équipements dédiés à la petite enfance : un équilibre à assurer entre accueil collectif et accueil individuel.....	17
3. Des services de garde et de loisirs complémentaires pour l'enfance et la jeunesse du territoire	19
4. Des établissements du second degré implantés dans les polarités	21
5. Des équipements à adapter aux besoins du monde culturel.....	23
6. L'action sociale et la santé pour inclure et protéger.....	25
7. La gestion des déchets	27

L'OFFRE DE PROXIMITÉ

1. Une implantation régulière des équipements de l'enseignement primaire

L'offre d'équipements scolaires du premier degré est importante à l'échelle du territoire.

Les établissements sont majoritairement publics, cette catégorie représentant près de 70 % de l'offre scolaire du premier degré.

Parmi les 29 communes historiques, 27 disposent d'au moins un établissement scolaire, seule la commune de Chenillé-Champteussé (composée des communes déléguées de Champteussé-sur-Baconne et Chenillé-Changé) en est dépourvue.

Par ailleurs, 22 communes historiques accueillent sur leur territoire l'ensemble du premier degré (maternelle et élémentaire).

Cependant, la mutualisation des équipements scolaires s'organise peu à peu. La mutualisation de la direction des écoles maternelles et élémentaires, consistant à associer, sous une même direction, des établissements distincts, a été mise en place dans certaines communes, selon des modalités variées.

Elle s'est traduite soit par des coopérations intercommunales, comme entre Chambellay, où le bâtiment scolaire accueille les élèves de la maternelle au CP, et La Jaille-Yvon, où sont scolarisés les enfants du CE1 au CM2. Elle se retrouve également entre communes déléguées, notamment au sein des Hauts-d'Anjou (Sœurdres et Contigné) ou encore entre Marigné (élémentaire) et Cherré (maternelle).

De manière générale, les effectifs scolaires apparaissent globalement stables. La présence soutenue d'établissements scolaires se traduit par un faible taux de classes ou d'établissements en situation de surcharge.

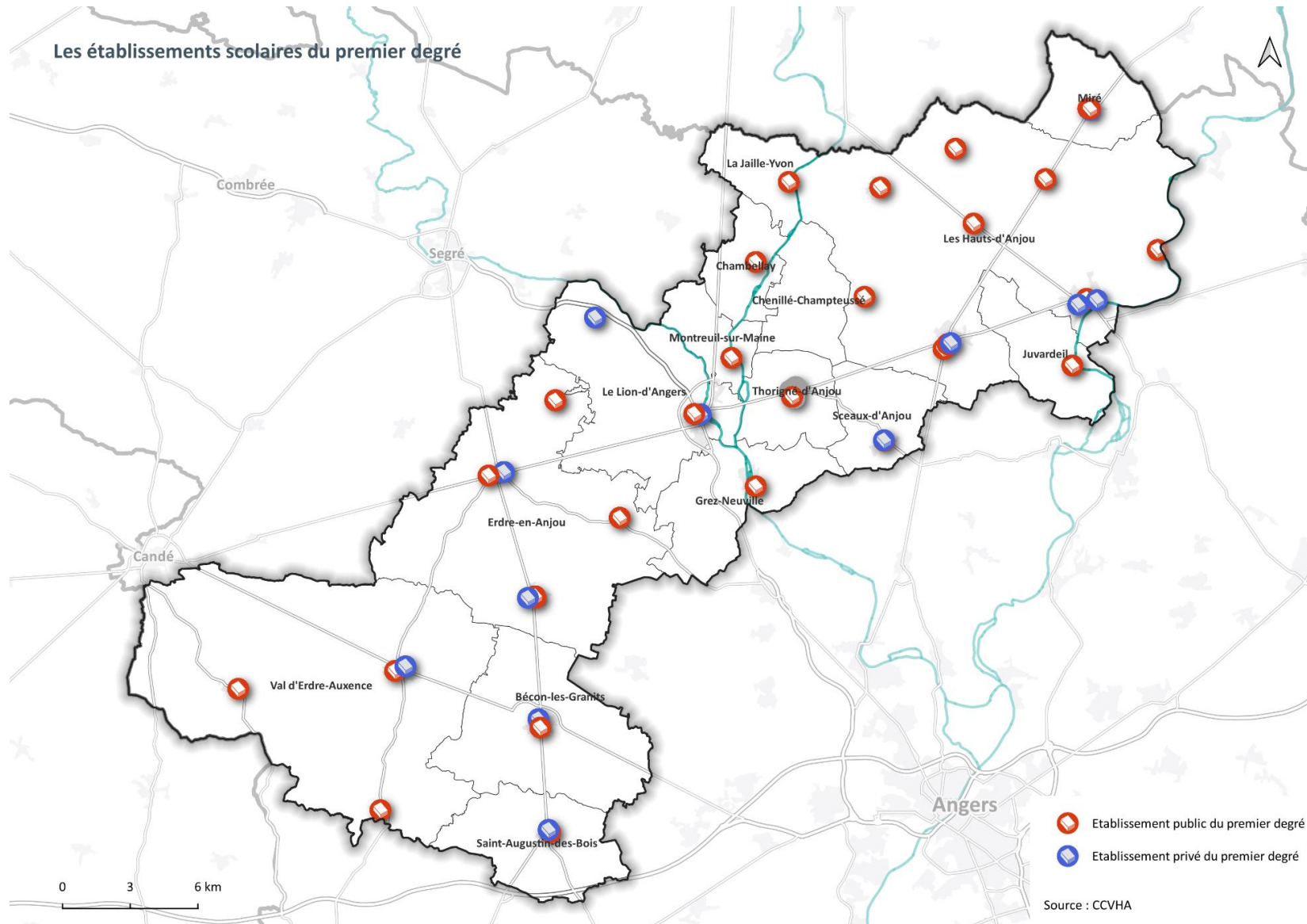
Quelques exceptions peuvent toutefois être signalées, comme l'école Saint François Xavier de Champigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou), l'école René-Goscinny au Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence).

L'évolution récente fait également apparaître plusieurs fermetures de classes : deux au Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers), une à Brain-sur-Longuenée (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou) et une à Thorigné-d'Anjou.

Conscientes de l'importance de locaux adaptés pour permettre aux élèves d'apprendre dans de bonnes conditions, plusieurs communes ont récemment engagé des travaux de mise aux normes et de mise en conformité : Bécon-les-Granits, La Jaille-Yvon, Val d'Erdre-Auxence, Juvardeil, Erdre-en-Anjou, Le Lion-d'Angers et Grez-Neuville.

Cependant, certains établissements présentent encore des marges d'amélioration en matière de confort et/ou d'accessibilité. Des travaux sont envisagés ou en projet pour plusieurs écoles, notamment : l'école Éric Tabarly à Thorigné-d'Anjou, l'école Kirikou de Brissarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou), l'école Les Colibris de Contigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) ou encore l'école Robert Doisneau à Gené (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou).

Les établissements scolaires du premier degré



ENJEUX :

- Équilibrer les politiques d'urbanisation pour éviter les effets « yoyo » (fermetures, ouvertures de classes) ;
- Rénover et mettre aux normes d'isolation, PMR...les bâtiments qui le nécessitent ;
- Mutualiser les équipements entre les communes pour une gestion plus cohérente et continue ;
- Lorsque cela sera nécessaire, adapter les équipements et les projets aux évolutions démographiques et notamment au vieillissement de la population ;
- S'assurer du possible développement d'établissements souhaitant s'agrandir ex : l'école Sainte Monique de Saint-Augustin-des-Bois, dès lors que les projets urbains de demain permettent une certaine forme « d'amortissement » de l'équipement dans le temps.

2. Les bibliothèques : un réseau conséquent développé sur l'ensemble du territoire

Le territoire bénéficie d'un réseau de bibliothèques à la fois dense et de qualité.

Présentes dans presque toutes les communes historiques, ces structures assurent une couverture quasi complète du territoire. Seules Soeudres (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) et Chenillé-Champteussé ne disposent pas d'équipement de ce type, mais leurs habitants peuvent fréquenter les bibliothèques voisines de Contigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) et de Thorigné-d'Anjou, permettant ainsi une mutualisation des services.

Cette organisation garantit à l'ensemble des habitants de la CCVHA, un accès à une bibliothèque située à moins de 15 minutes de leur domicile.

Cette offre conduit à une fréquentation notable du réseau : 13,53 % de la population est aujourd'hui emprunteur actif. Le nombre d'utilisateurs a progressé de 4 739 en 2022 à 5 522 en 2024, témoignant d'une dynamique positive.

Par ailleurs, plusieurs communes déléguées (Contigné, Villemoisson et Vern-d'Anjou) ont engagé des réflexions en vue d'un éventuel déménagement de leur bibliothèque afin d'améliorer leurs conditions d'accueil ou leur localisation.

Les bibliothèques du territoire sont majoritairement de petite taille. 19 d'entre elles disposent d'une superficie inférieure à 100 m², en cohérence avec la configuration des communes qui les accueillent.

Aucune bibliothèque de type structurante n'est présente, y compris dans les centralités.

Certaines améliorations pourraient par ailleurs être apportées aux équipements existants dans certaines polarités, notamment en termes de confort, comme pour la bibliothèque du Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers), ou d'accessibilité, comme pour celle de Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou).

Ces éléments devront être intégrés à une réflexion globale pouvant conduire à un arbitrage entre la rénovation des équipements existants ou la création de nouveaux équipements plus structurants au sein des polarités.



Source : CCVHA

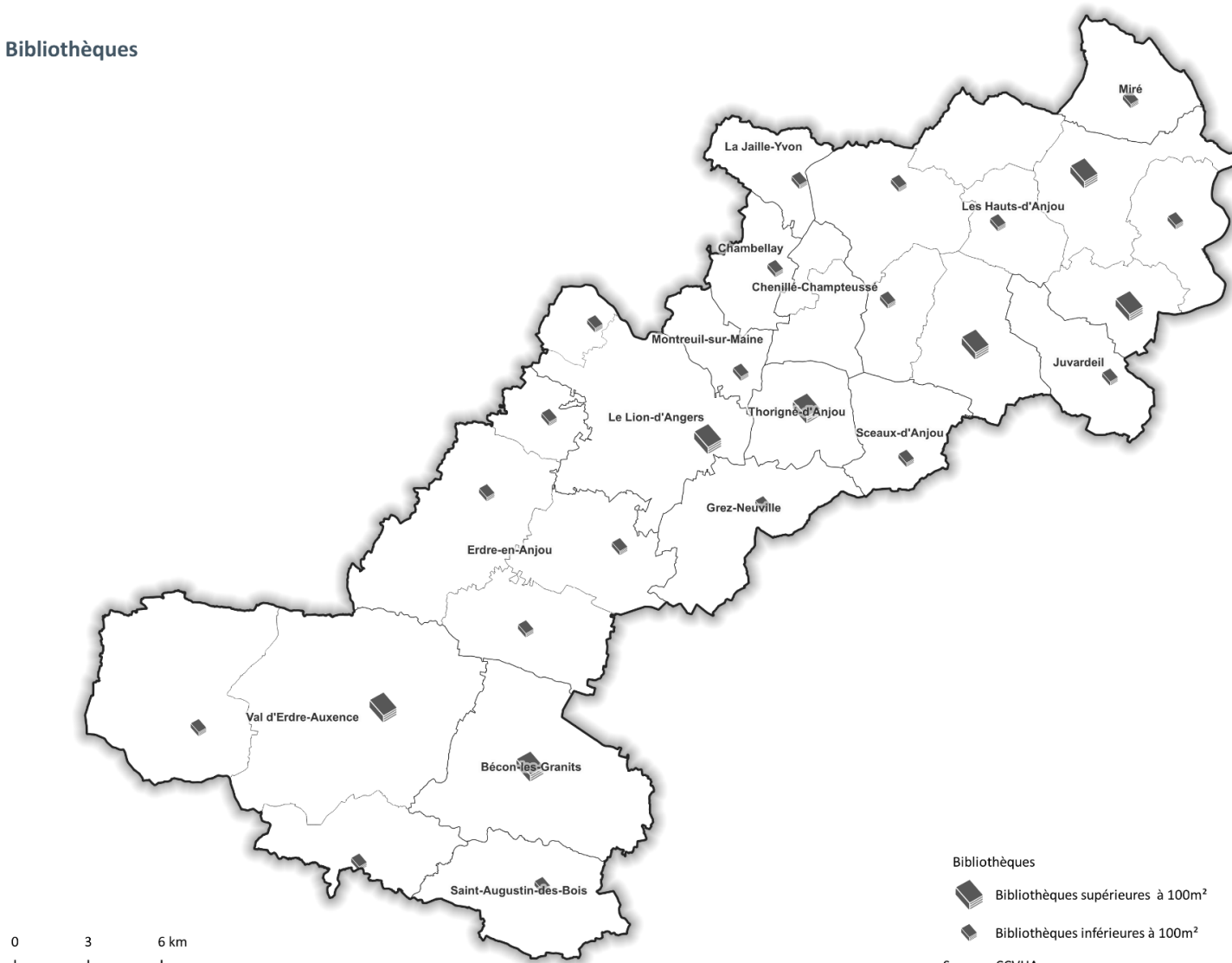
Bibliothèques



ENJEUX :

- S'interroger sur l'évolution de certaines bibliothèques au regard du projet urbain à déployer ;

-Mettre aux normes d'accessibilité PMR, les bibliothèques qui le nécessitent.



Source : CCVHA

3. Une offre de loisirs et des équipements sportifs variés sur l'ensemble du territoire

Preuve de l'engagement sportif sur le territoire, l'offre de loisirs et d'équipements dédiés au sport y est diversifiée.

Elle comprend notamment des terrains de football, des salles de jeux de boules, des terrains de tennis, des terrains multisports... ainsi que des équipements aquatiques.

Trois piscines non couvertes sont implantées dans les communes de la CCVHA, auxquelles s'ajoutent deux aires de baignade ouvertes en saison au Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence) et à Marigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou). Ces deux sites de baignade ont été classés en 2025 comme présentant une excellente qualité de l'eau, conformément à la directive 2006/7/CE en vigueur depuis la saison 2013, attestant ainsi de sa qualité sanitaire pour les baigneurs.

Une offre complémentaire de baignade est également accessible à proximité, à Segré, Avrillé et Beaucozéz.

La faible présence d'équipements aquatiques sur le territoire conduit certaines communes à engager une réflexion sur l'opportunité de créer une piscine, éventuellement couverte.

Le taux de fréquentation des équipements sportifs présente toutefois des disparités.

Dans certaines communes, plusieurs installations apparaissent faiblement utilisées, comme les terrains de football de La Jaille-Yvon, Juvardeil, Miré, Villemoisian (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence) ou Sceaux-d'Anjou (source : communes).

En outre, l'avenir de certains équipements reste incertain, notamment en raison de l'arrêt d'associations utilisatrices, c'est notamment le cas pour les terrains de tennis de Sceaux-d'Anjou.

Ces constats et évolutions pourraient nécessiter à terme d'engager une réflexion sur le devenir de ces sites et la mutualisation qu'ils pourraient engendrer.

À l'inverse, d'autres équipements, très sollicités notamment par les associations, connaissent une saturation : les salles de la *Roche Bleue* et de la *Belle Roche* à Bécon-les-Granits, le gymnase du Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence), le complexe sportif de Grez-Neuville, ainsi que, de manière générale, les équipements sportifs du Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers) et ceux des Hauts-d'Anjou.

L'usage intensif de certains équipements et la volonté de développer une nouvelle offre de loisirs encouragent la mise à l'étude de projets.

Plusieurs projets sont actuellement en réflexion : l'extension des salles de la *Roche Bleue* et de la *Belle Roche* à Bécon-les-Granits, la création d'une seconde salle de sports au Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence), ou encore l'extension de la salle des sports de Grez-Neuville, comprenant l'agrandissement de la salle de convivialité, la mise aux normes en matière d'accessibilité, le réaménagement de l'espace-foyer de la boule de fort et l'agrandissement de la salle de l'Entre-deux.

La possibilité de créer une piste d'athlétisme au Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers) et des équipements aquatiques pourrait également être envisagée dans l'avenir sur le territoire.

Ces projets doivent être envisagés en complément des rénovations nécessaires sur les équipements existants, afin de continuer à proposer un service de qualité aux sportifs du territoire.

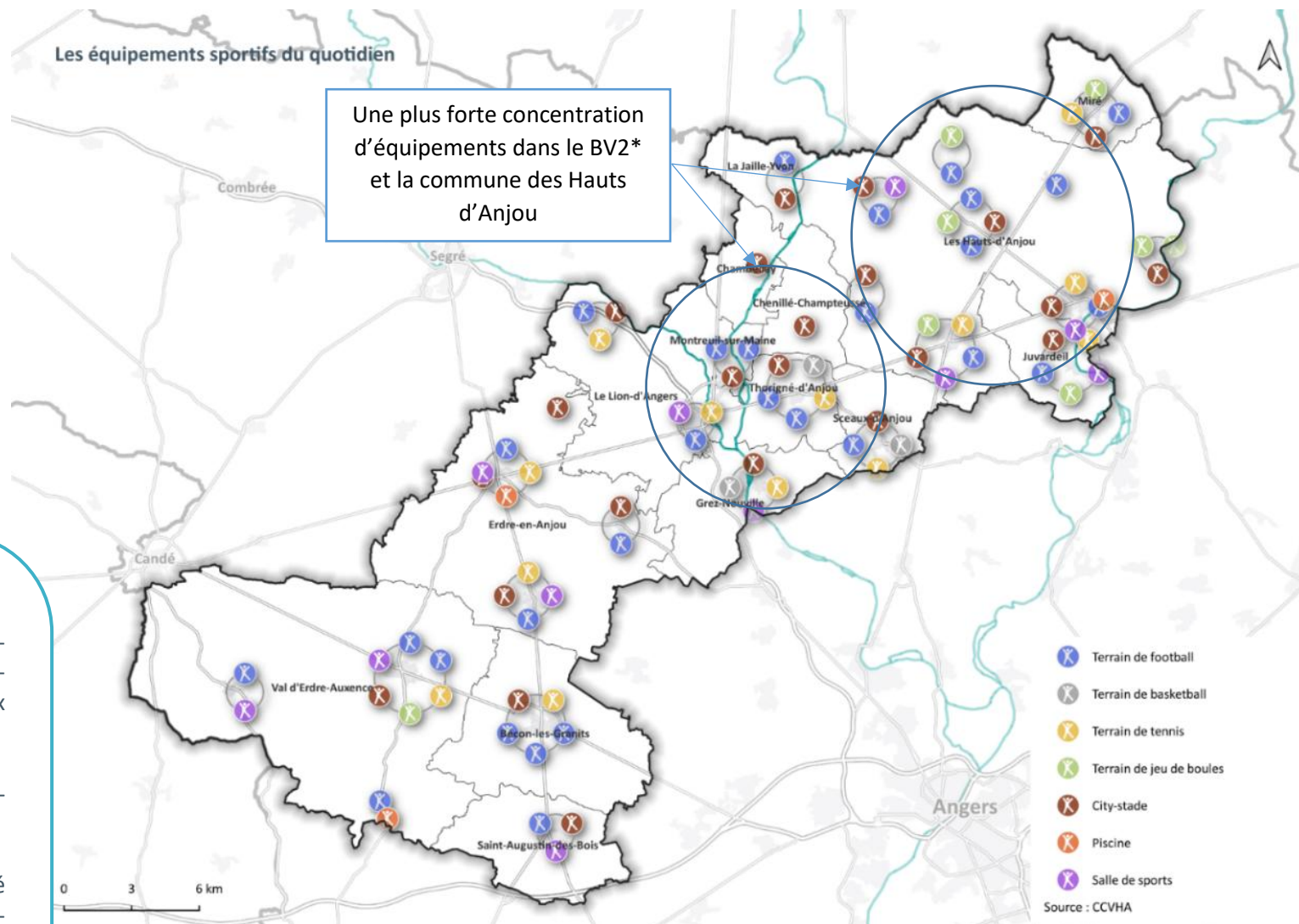
Parmi celles-ci figurent la mise aux normes du gymnase de Saint-Augustin-des-Bois, la réflexion à moyen terme sur le remplacement de la toiture de la salle de la Mare aux Coqs au Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers), ou encore divers travaux de rénovation sur les équipements sportifs des Hauts-d'Anjou et sur la salle des sports de Juvardail.

Enfin, il convient de noter la présence sur le territoire d'un équipement sportif majeur : l'hippodrome du Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers). Ce dernier dédié aux activités équestres accueille des activités hippiques et des manifestations de portée internationale.



ENJEUX :

- Garder un niveau d'équipements adapté à l'armature territoriale projetée, aux projets d'évolutions urbaines et également au fil du temps aux nouvelles pratiques sportives ;
- Garantir une offre complémentaire à celle proposée dans le cadre d'initiative privée (paddle...) ;
- Réfléchir à la mutualisation et la complémentarité des équipements entre communes pour une meilleure optimisation des usages et fréquentation ;
- Réfléchir et anticiper la conversion/ reconversion de certains équipements sous ou pas utilisés (une piste de renaturation, reconquête urbaine?)



BV2 : Chambellay, Chenillé-Champteussé, Grez-Neuville, Montreuil-sur-Maine, La Jaille-Yvon, Le Lion-d'Angers, Sceaux-d'Anjou, Thorigné-d'Anjou.

4. Des équipements funéraires et religieux présents sur toutes les communes du territoire

Témoins de l'histoire du territoire, les équipements funéraires et religieux sont présents sur les communes de la CCVHA.

Chaque commune historique du territoire dispose d'un cimetière et, pour la grande majorité d'entre elles, d'espaces dédiés aux sépultures post-crémation, tels que des jardins du souvenir ou des zones d'accueil pour les sépultures cinéraires.

Dans certaines communes qui n'en sont pas pourvues, plusieurs projets sont en réflexion : création d'un jardin du souvenir à Thorigné-d'Anjou à l'horizon 2026, et à Champteussé-sur-Baconne, associé, sur cette commune déléguée de Chenillé-Champteussé, à la mise en place de cavurnes et d'un columbarium.

De façon générale, les projets d'extension de cimetières demeurent peu fréquents, les communes privilégiant, lorsque cela est possible, la reprise de concessions. Toutefois, la saturation de certains sites rend des extensions nécessaires, comme à La Pouëze (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou), où un agrandissement est prévu sur une parcelle limitrophe au cimetière actuel, ou encore à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou).

Progressivement, les communes intègrent également des principes de développement durable dans l'aménagement de leurs cimetières. À Saint-Augustin-des-Bois, des travaux d'aménagement paysager ont été réalisés en



Source : CCVHA

2024. À Montreuil-sur-Maine, une réflexion est engagée autour de l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'absence de crématorium sur le territoire est à noter. Toutefois, plusieurs équipements existent à proximité, notamment à Segré-en-Anjou Bleu et à Montreuil-Juigné permettant de répondre aux besoins.

Enfin, le patrimoine religieux et les édifices culturels sont présents dans l'ensemble des communes du territoire. Ils nécessitent un entretien régulier ainsi que des travaux de restauration afin d'en assurer la préservation. Ces obligations, dont les coûts financiers peuvent être importants, sont à mettre en perspective avec la baisse de fréquentation de ces édifices.

Ce constat soulève une question : à l'avenir, et afin de préserver ces bâtiments, d'autres usages, totaux ou partiels, permanents ou temporaires, devront-ils être envisagés pour les églises



ENJEUX :

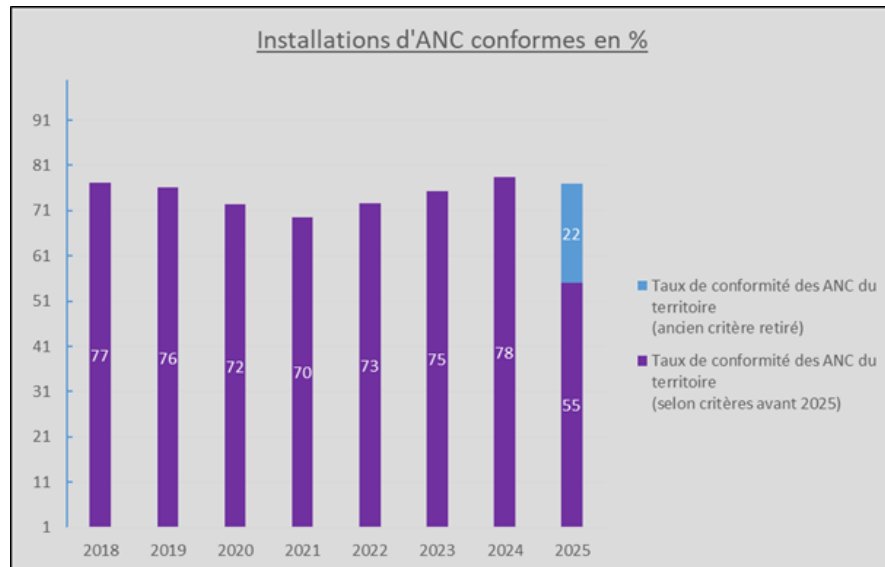
- Accompagner les réflexions sur la végétalisation et la transition écologique des cimetières dans la conception et la gestion pour : réduire le temps d'entretien, contribuer à la biodiversité, faciliter l'infiltration de l'eau de pluie et réduire l'érosion des sols...Réfléchir aux dispositifs ENR (panneaux solaires);
- Ne pas faire obstacle aux projets d'extension ;
- S'interroger sur l'usage et le devenir des lieux de culte

5. Des équipements d'assainissement pour protéger l'environnement

Toutes les communes de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou disposent d'un système de collecte et de traitement collectif des eaux usées dans les bourgs et agglomérations. Les usagers situés en dehors des zones desservies collectivement doivent quant à eux recourir à un système d'assainissement individuel pour traiter leurs eaux usées.

Au 31 décembre 2025, le territoire compte 4 143 installations autonomes, qui assurent le traitement des eaux usées de 25,5 % de la population. Parmi ces installations, 2285 sont conformes, soit 55 % des ANC du territoire.

Il est à noter qu'en 2025, la méthode de calcul des installations conformes a évolué. En effet, la catégorie « installation incomplète, significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs, avec des travaux obligatoires sous un an en cas de vente » a été retirée des installations d'ANC conformes.

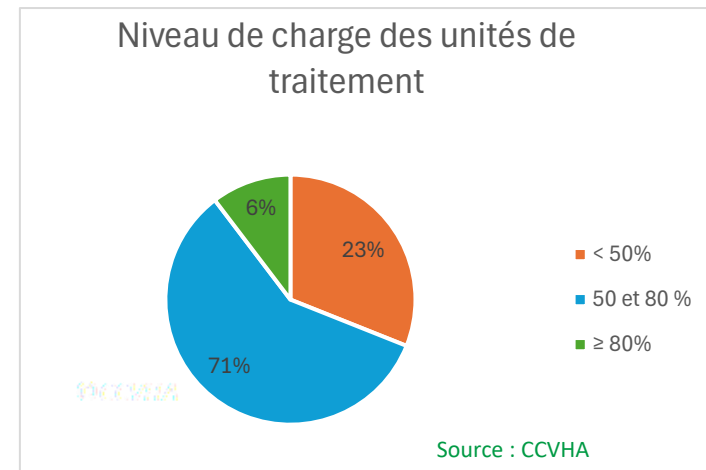


Pour cette raison, dans le graphique ci-dessous, le taux de conformité a été matérialisé à l'aide de deux couleurs pour l'année 2025 : la couleur bleue clair représente la catégorie exclue en 2025.

En réintégrant cette catégorie, on constate que le taux de conformité des installations d'ANC est resté globalement stable entre 2018 et 2025 puisqu'il était de 77 % en 2018 et reste identique en 2025, malgré quelques variations mineures sur la période.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, 31 unités de traitement sont implantées sur le territoire, utilisant des technologies variées telles que les biodisques, les boues activées, le lagunage naturel, le lagunage aéré et le massif filtrant aéré.

Le niveau de charge des unités de traitement est un paramètre clé, analysé régulièrement. Deux unités de traitement atteignent actuellement un niveau de charge supérieur ou égal à 80 % et sont proches de la saturation (cf. carte page suivante). Afin de prévenir les problèmes liés à cette saturation, des travaux de réhabilitation sont déjà programmés : la mise en service de la nouvelle unité de traitement à Sceaux-d'Anjou est prévue pour le



second semestre 2026, celle de Contigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) pour 2028 et celle d'Andigné (commune déléguée du Lion-d'Angers) pour 2031.

À l'inverse, sept autres unités présentent un niveau de charge inférieur à 50 %, offrant ainsi une marge raisonnable avant d'atteindre la saturation de leur capacité de traitement de la charge organique entrante.

Pour prévenir les risques de vétusté, un objectif de renouvellement du réseau d'eaux usées a été fixé à 1/60e du réseau par an, soit environ 3,53 kms sur les 211,64 kms que compte le réseau total.

Afin d'anticiper les investissements liés à l'assainissement, la collectivité a adopté un schéma directeur en 2021, accompagné d'un plan pluriannuel d'investissement, qui est actualisé chaque année.

Dans le but de garantir l'équité entre tous les usagers, un tarif unique pour l'assainissement collectif devrait être instauré en 2028.

En outre, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a également adopté un schéma directeur des eaux pluviales en 2022. En effet, la maîtrise et la gestion des eaux pluviales sont des enjeux forts pour la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

À ce stade quelques opérations prévues par ce schéma ont été partiellement réalisées. On peut notamment citer la mutualisation du bassin d'orage des Noyers et du nouveau plan d'eau à Champigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou).

Sauf opportunité particulière, la poursuite des opérations sur le réseau des eaux pluviales se fera prioritairement dans le cadre d'actions liées aux travaux prévus par le schéma directeur des eaux usées.

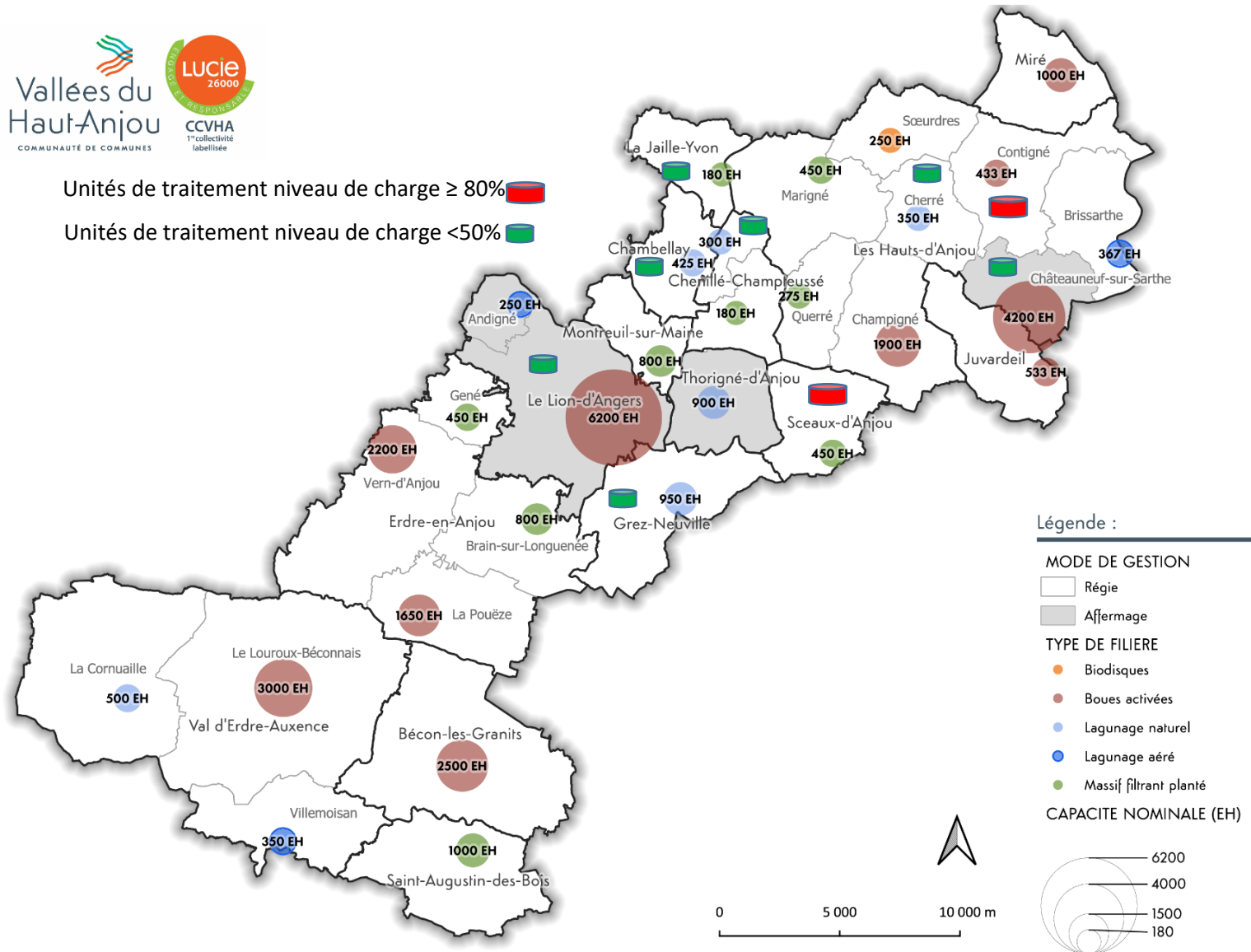
Par la suite, les opérations prévues spécifiquement par le schéma directeur des eaux pluviales seront mises en œuvre.

NB : La question de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera intégrée de manière complémentaire et approfondie dans les annexes sanitaires, qui comprendront notamment le zonage d'assainissement pluvial



ENJEUX :

- Mettre en adéquation la politique d'urbanisation du territoire et les capacités des ouvrages d'eaux usées tant sur le plan technique que calendaire ;
- S'assurer de la cohérence de la politique de développement avec le schéma directeur des eaux usées ;
- Veiller à la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif et à limiter le déploiement de projet dans les secteurs où l'aptitude des sols est peu favorable aux ANC et présente plus de risques quant au maintien d'une bonne qualité des eaux.



6. Le stationnement

Comme dans la majorité des territoires périurbains ou ruraux l'utilisation de la voiture est prédominante dans les communes de la CCVHA. Pour répondre à ces besoins les communes disposent d'une offre de stationnement globalement adaptée en termes de capacité. En effet, on peut dénombrer plus de 10 000 places de stationnement sur le territoire.

Toutefois, des dysfonctionnements et des insuffisances, ponctuels et localisés, peuvent subsister. En effet, certains jours ou à certaines heures, des difficultés de stationnement peuvent se manifester, notamment lors des jours de marché ou à la sortie des écoles. Les centres historiques et les centres-villes peuvent également être confrontés à ce type de problème, qui peut être amplifié par les divisions de logements opérées par les propriétaires. De plus, certains linéaires commerciaux requièrent une attention particulière afin d'anticiper les nuisances potentielles liées à un nombre de places de stationnement insuffisant ou mal réparti.

Au-delà de la simple question quantitative, l'emprise des parkings sur le territoire des communes doit également être prise en compte. En effet, les surfaces occupées par le stationnement sont souvent conséquentes, imperméabilisées et parfois situées dans des emplacements stratégiques. Il est donc essentiel de trouver un équilibre entre l'offre de places de stationnement suffisante et la valorisation du cadre de vie.

Des dispositifs sont actuellement en réflexion ou en développement sur le territoire pour créer des aires de stationnement plus durables : installation d'ombrières photovoltaïques sur des parkings (Lion-d'Angers, Val d'Erdre-Auxence [Louroux-Béconnais], Saint-Augustin-des-Bois), végétalisation des aires de stationnement.

Les bornes de recharge électriques sont également développées sur le territoire, puisqu'on en dénombre environ 64, dont 10 publiques.

Concernant le stationnement des vélos, 10 abris sécurisés sont prévus dans le schéma de stationnement des vélos, venant s'ajouter aux emplacements hétérogènes (arceaux, abris) déjà existants sur le territoire.

Ces initiatives permettent une optimisation du stationnement, qui doit accompagner les nouveaux types de mobilités présents sur le territoire



ENJEUX :

- Optimiser l'organisation de l'offre de stationnement pour répondre aux différents besoins (ex : mettre en place du stationnement de courte durée autour des commerces et orienter les autres véhicules vers d'autres surfaces de stationnement) ;
- Anticiper les possibilités de réaménagement des parkings sous utilisés ;
- Optimiser l'utilisation du foncier pour les parkings au regard des objectifs du ZAN ;
- S'interroger sur le nombre de places de stationnement imposé par logement ;
- Travailler l'offre de stationnement au regard des transports collectifs et des autres modes alternatifs ;
- Lier actions de développement durable et stationnement (production d'énergies renouvelables, îlots de fraîcheur, gestion intégrée des eaux pluviales) ;
- Mieux articuler le stationnement avec les espaces de vie, de travail par des dispositifs de mobilités cyclables, piétonnes...

L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS APPUYANT LES CENTRALITÉS

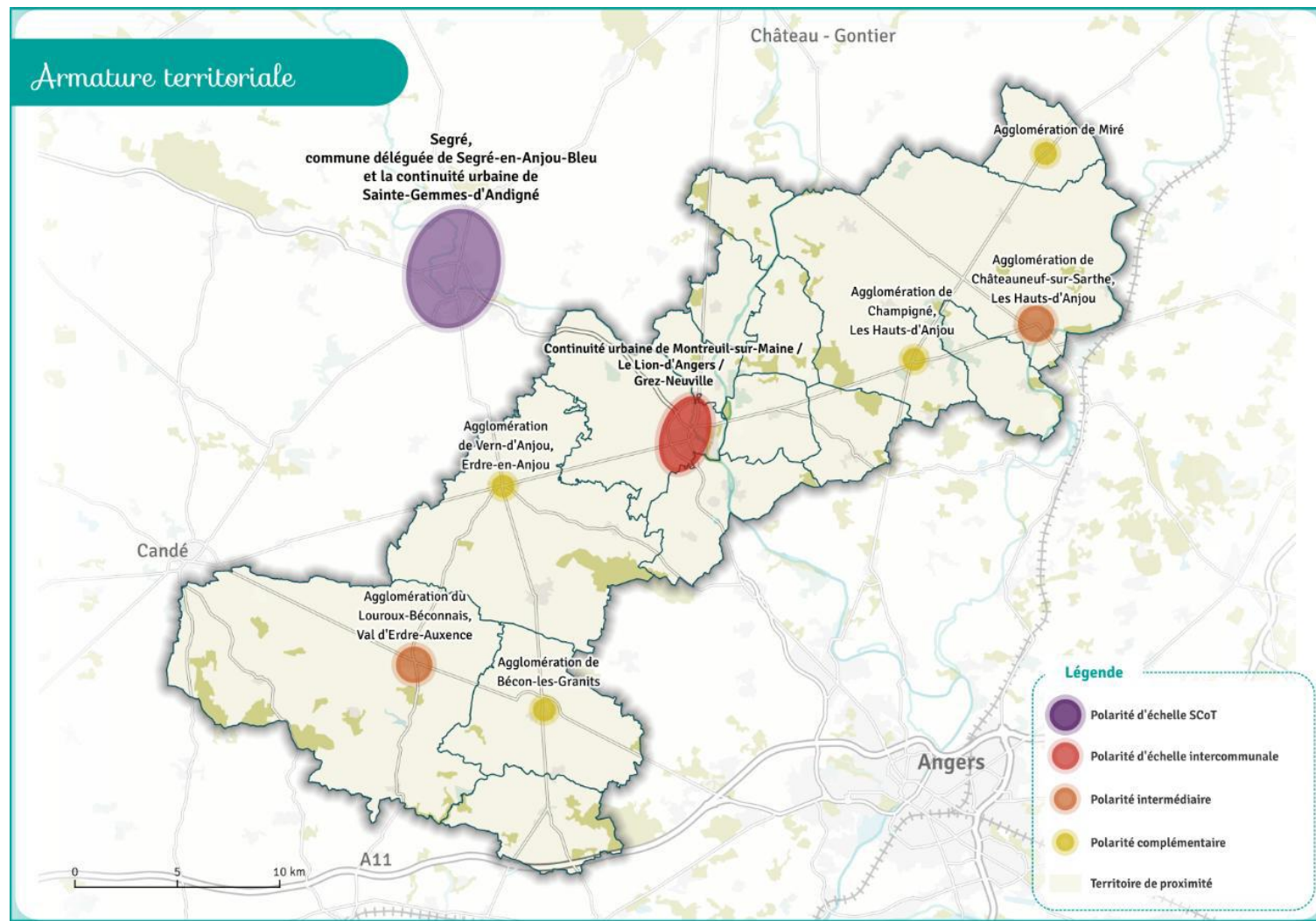
L'offre d'équipements de proximité est présente sur l'ensemble du territoire.

En complément de ces équipements, les polarités concentrent des installations plus diversifiées, dont le rayonnement est plus étendu.

Ces concentrations d'équipements se situent généralement dans les polarités définies par l'armature territoriale projetée du SCOT (version arrêtée en janvier 2026).

Toutefois, la commune de Miré présente des caractéristiques particulières. Bien que Miré soit identifiée comme une polarité complémentaire par le SCOT, la concentration d'équipements y est moins marquée que dans les autres polarités.

Malgré cette singularité, le type de polarité joue déjà un rôle important et continuera à influencer, le niveau d'équipements disponibles sur le territoire



1. Des services administratifs et de sécurité concentrés dans les polarités

Sur le territoire, plusieurs niveaux de concentration d'équipements administratifs et de sécurité se distinguent, conformément aux polarités définies par le SCOT (actuellement en cours de révision).

Le premier niveau regroupe les communes, ou communes déléguées telles que le Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers), Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) et le Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence), bénéficiant d'une offre complète en matière de services administratifs et de sécurité. Ces communes disposent notamment d'un bureau de poste, d'une gendarmerie, de services administratifs tels qu'une mairie et un espace France Services, ainsi que de services de sécurité (gendarmerie et/ou SDIS). Dans le projet de SCOT arrêté le 21 janvier 2026, elles constituent des polarités d'échelle intercommunale ou intermédiaire.

Le deuxième niveau de concentration des équipements administratifs et de sécurité se caractérise par un bon niveau de services, comprenant une mairie, un bureau de poste (ou agence communale) et un service de sécurité. On trouve ce type de concentration d'équipements à Bécon-les-Granits, Vern-d'Anjou (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou) ou Champigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou). Sur les quatre polarités complémentaires du territoire, trois sont représentées à ce niveau. Seule la commune de Miré est absente.

Les autres communes et communes déléguées du territoire possèdent une mairie et, éventuellement, un bureau de poste ou un service assimilé.

Si l'on étudie plus particulièrement la thématique de la défense incendie, il convient de préciser que la défense extérieure contre l'incendie est enca-

drée par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de Maine-et-Loire dont la dernière version a été approuvée par un arrêté préfectoral du 20 décembre 2024. Ce document fixe les attentes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il convient de noter que les rapports de vérification des hydrants seront insérés dans les annexes sanitaires du PLUi.

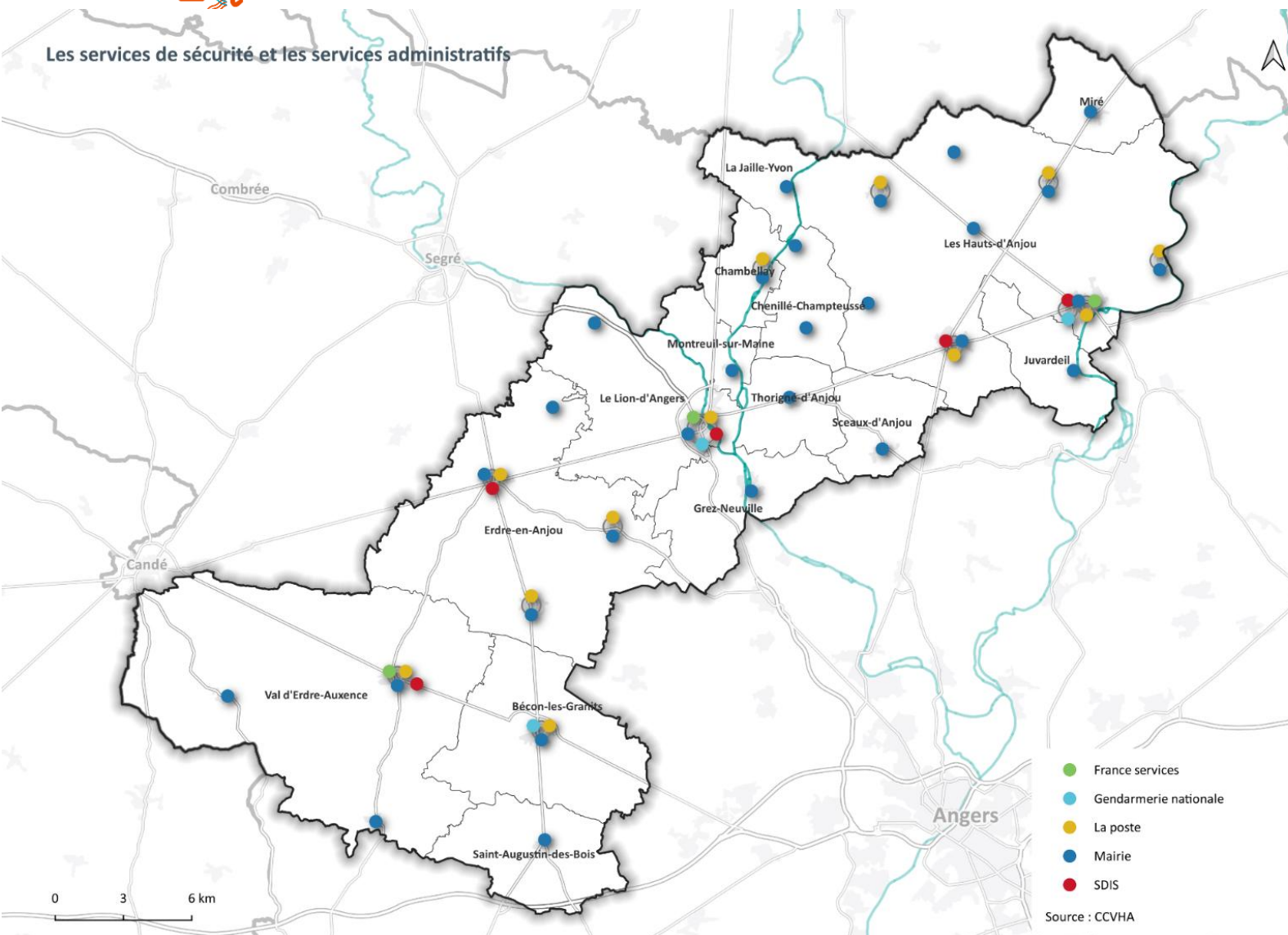
Concernant les équipements à caractère plus administratif, on constate que dans toutes les communes historiques du territoire intégrées dans une commune nouvelle, des mairies sont présentes et prolongent en partie l'action des mairies principales. Cette multiplicité des mairies dans des communes de tailles variées entraîne une grande disparité dans le nombre d'agents et les horaires d'ouverture de ces établissements. Certaines mairies peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation, comme c'est le cas à Saint-Augustin-des-Bois ou à Sceaux-d'Anjou.

Ce constat souligne la nécessité, pour les communes, d'anticiper dès aujourd'hui les modalités d'évolution de ces équipements à moyen ou long terme (maintien de la fonctionnalité, mutualisation des usages, mutualisation intercommunale, etc.).

En complément des mairies, trois espaces France Services sont présents sur le territoire afin de rapprocher les services publics des habitants. L'un est en construction à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou), dans le cadre de son déplacement et de sa mutualisation avec la mairie. Un autre est situé au Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence), et le dernier, présent au Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers), pourrait être déplacé à terme.

À noter qu'un projet de véhicule itinérant sillonnant le territoire devrait être mis en place en 2027 afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire d'accéder aux services publics et notamment à France services.

Les services de sécurité et les services administratifs



ENJEUX :

- Permettre à tous les habitants de pouvoir accéder aisément aux services administratifs et bénéficier d'une intervention rapide des services de sécurité ;
- Garantir une offre de services de qualité mais compatible avec l'évolution territoriale (ex : les mairies déléguées pourront-elles toutes se maintenir dans le temps ?) ;
- Développer la diversification des usages ex : projet de la commune de Sceaux-d'Anjou où des travaux sont prévus pour la mairie avec la volonté de mettre des associations à l'étage ;
- Anticiper la conversion des sites d'équipements pouvant connaître ou allant connaître une déprise (caserne du Lion-D'angers [commune déléguée du Lion-d'Angers], mairies déléguées, France services de Châteauneuf-sur-Sarthe [commune déléguée des Hauts-d'Anjou]).

2. Des équipements dédiés à la petite enfance : un équilibre à assurer entre accueil collectif et accueil individuel

Les structures d'accueil collectif de la petite enfance (pour les enfants de 0 à 3 ans) sont composées de crèches publiques et privées, ainsi que de multi-accueils. Ces structures sont présentes dans toutes les polarités du territoire ainsi qu'à Grez-Neuville.

En complément de ces structures, les relais petite enfance situés à Bécon-les-Granits, Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) et au Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers) servent de lieux d'accueil pour informer et accompagner les parents.

Sur le territoire, l'accueil de la petite enfance se distingue par une forte dépendance aux assistant(e)s maternel(le)s. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'on observe une baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire (-17% entre 2020 et 2023).

Les équilibres entre accueil collectif et individuel varient selon les bassins de vie (établis selon l'étude prospective petite enfance réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire).

Dans le bassin de vie n°1, composé des communes de Bécon-les-Granits, Val-d'Erdre-Auxence et Saint-Augustin-des-Bois, l'équilibre entre accueil collectif et individuel est satisfaisant.

Le bassin de vie n°3 (Juvardeil, Les Hauts-d'Anjou, Miré) présente également un équilibre global, mais une attention particulière doit être portée aux assistantes maternelles.

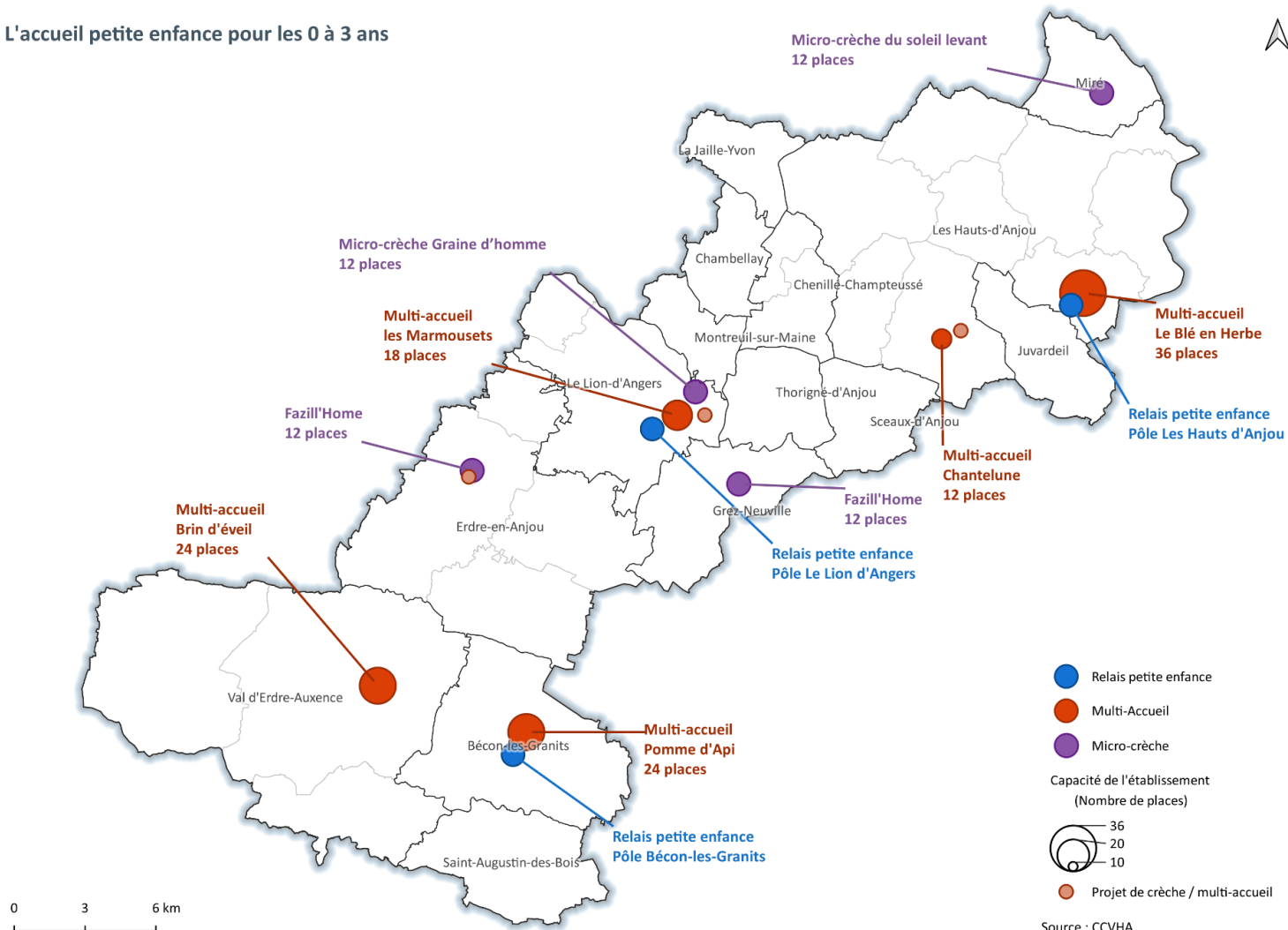
Enfin, le bassin de vie n°2 présente une situation plus complexe : il est fortement dépendant de l'accueil individuel par les assistantes maternelles et ne dispose pas d'un nombre suffisant de places dans les structures collectives. Ce bassin comprend les communes de Chambellay, Chenillé-Champ-teussé, Erdre-en-Anjou, Grez-Neuville, La Jaille-Yvon, Montreuil-sur-Maine, Le Lion-d'Angers, Sceaux-d'Anjou et Thorigné-d'Anjou.

Afin de répondre aux besoins de la population et de maintenir une offre de places d'accueil collectif satisfaisante, plusieurs projets d'extension ou de création de crèches et de multi-accueils sont envisagés dans les communes déléguées de Champigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou), du Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers) et de Vern-d'Anjou (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou).

Ces projets devraient permettre d'augmenter de manière significative les capacités d'accueil collectif sur le territoire, avec la création de 36 places supplémentaires. Cette évolution s'ajoute à l'ouverture d'une micro-crèche privée en août 2025 sur la commune de Grez-Neuville.

Source : CCVHA





ENJEUX :

- Intégrer la programmation urbaine et le vieillissement de la population dans le dessin de nos structures ;

- Veiller à la présence d'une offre diversifiée et équilibrée sur le territoire en restant en adéquation avec les spécificités géographiques ;

- Anticiper la mise en place de nouveaux projets (ex : projet de réalisation d'une micro-crèche publique à Vern-d'Anjou [commune déléguée d'Erdre-en-Anjou], étude concernant l'extension du multi-accueil du Lion d'Angers [commune déléguée du Lion-d'Angers]) ;

- Composer avec les nouvelles offres privées et en devenir (ex : la micro-crèche à Grez-Neuville).

3. Des services de garde et de loisirs complémentaires pour l'enfance et la jeunesse du territoire

Douze équipements « accueils de loisirs sans hébergement » (ALSH) pour les enfants de 3 à 11 ans sont présents sur le territoire, répartis dans tous les bassins de vie, ainsi que dans toutes les polarités définies par le SCOT arrêté en janvier 2026, à l'exception de la commune de Miré. Le Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val D'Erdre-Auxence) présente la particularité de disposer de deux bâtiments dédiés à cet accueil : l'un pour les mercredis, l'autre pour les vacances scolaires.

Ces structures, qui accueillent les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, enregistrent une bonne fréquentation.

Cependant, certains de ces bâtiments pourraient bénéficier de réhabilitations, comme celui de Vern-d'Anjou (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou) ou de de Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-D'Anjou).

Pour les enfants âgés de 11 à 17 ans, les services « jeunesse » proposent un programme d'animations variées. L'utilisation de ces services varie en fonction des structures, selon notamment l'animateur, ou encore les jours et horaires proposés.

Le territoire dispose de 9 équipements structures « jeunesse ». Comme souvent pour les équipements les plus structurants, ces bâtiments sont implantés dans la plupart des polarités du SCOT. On peut toutefois noter leur absence dans la commune déléguée de Champigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) et à Miré.

Que ce soit pour les 12 ALSH ou pour les 9 structures « jeunesse », il est intéressant de noter que plusieurs modes de gestion existent :

- Une gestion en régie assurée par la communauté de communes (4 ALSH et 5 structures jeunesse) ;

- Une gestion déléguée à la commune où se situe la structure (4 ALSH et 1 structure jeunesse) ;
- Une gestion déléguée à une association (4 ALSH et 3 structures jeunesse).

Les choix opérés par les communes, ainsi que l'histoire de ces structures, ont conduit à une diversité de modes de gestion sur le territoire.

Certains locaux ne sont pas toujours adaptés à un accueil optimal des usagers. Par exemple, à La Pouëze (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou), le bâtiment est vétuste et ne dispose pas d'un accès PMR, à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou), les locaux sont trop petits.

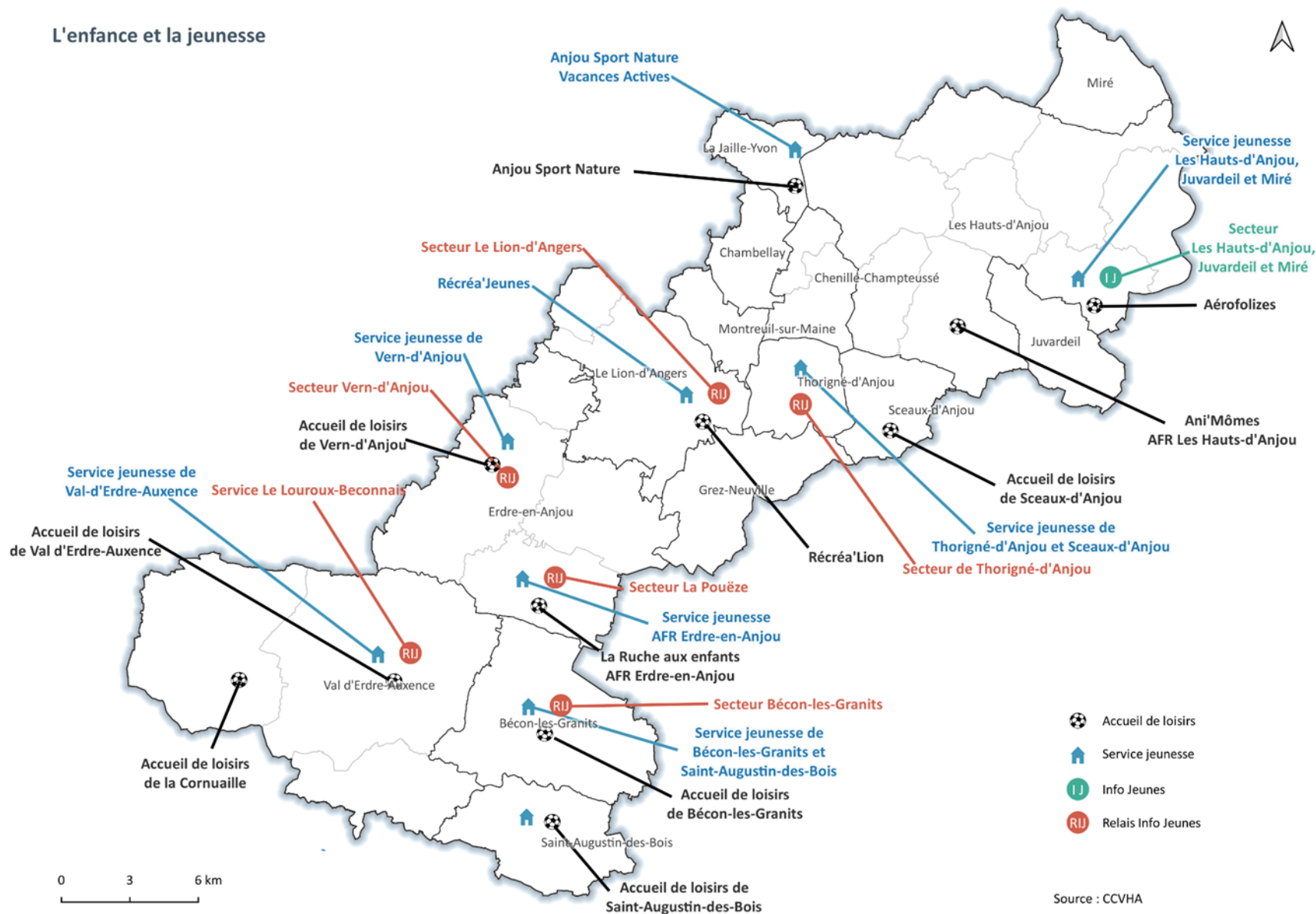
En complément, un service « Info Jeunes » est proposé sur le territoire afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de s'informer sur diverses thématiques telles que la formation, les métiers, l'emploi, le logement, les transports, et les loisirs. Ce service est implanté à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou), avec des relais présents dans tous les services jeunesse, à l'exception de celui de La Jaille-Yvon.



ENJEUX :

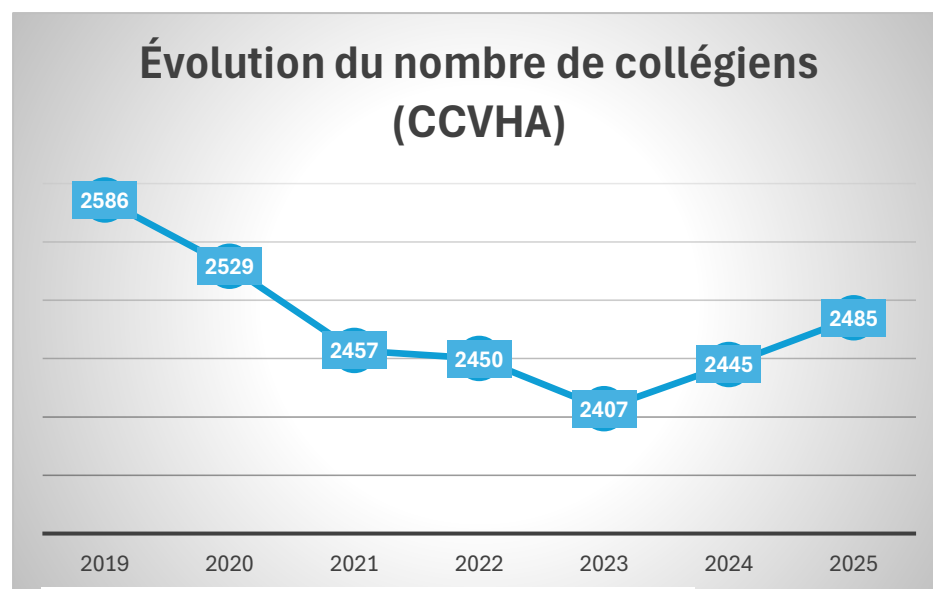
- Anticiper et accompagner l'évolution des équipements enfance et jeunesse tant sur le plan qualitatif, quantitatif que géographique ;
- Veiller à la mutualisation des usages, ex : réflexion de Vern-d'Anjou (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou) pour le regroupement notamment du périscolaire, ALSH, cantine et multi-accueil.

L'enfance et la jeunesse



4. Des établissements du second degré implantés dans les polarités

Tous les collèges implantés sur le territoire sont répartis, par bassin de vie, au sein des polarités : deux dans la polarité d'échelle intercommunale du Lion-d'Angers (commune déléguée du Lion-d'Angers) et dans les polarités intermédiaires du territoire : deux à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune déléguée des Hauts-d'Anjou) et un au Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence). Soit un total de près de 2 500 élèves. Cette répartition permet d'assurer un accueil homogène des enfants du territoire.



Source : data.education.gouv.fr + données DADE CCVHA

Si l'on s'attache à observer l'évolution des effectifs entre 2019 et 2025, on constate une baisse globale du nombre de collégiens sur cette période, passant de 2 586 à 2 485 élèves.

Cette diminution s'inscrit dans une tendance structurelle que l'on peut observer à l'échelle nationale. En effet, depuis 2010, on constate une baisse significative du nombre de naissances, entraînant mécaniquement une diminution des effectifs scolaires, notamment dans les collèges.

Cependant, à l'échelle du territoire, on observe un léger rebond des effectifs depuis 2023, qui pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs : l'installation de nouvelles familles sur le territoire, la réalisation de nouveaux programmes de logements, ou encore des générations légèrement supérieures à celles des années précédentes.

À la liste des établissements cités ci-dessus, s'ajoutent l'Institut du Bois Robert, un établissement du second degré hors contrat situé à Bécon-les-Grands, ainsi que le centre de formation « Maison Familiale Rurale » de Champigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou).

Aucun lycée ni établissement d'enseignement supérieur n'est implanté sur le territoire. Les lycées les plus proches se situent à Segré, Angers ou Avrillé (lycée professionnel).

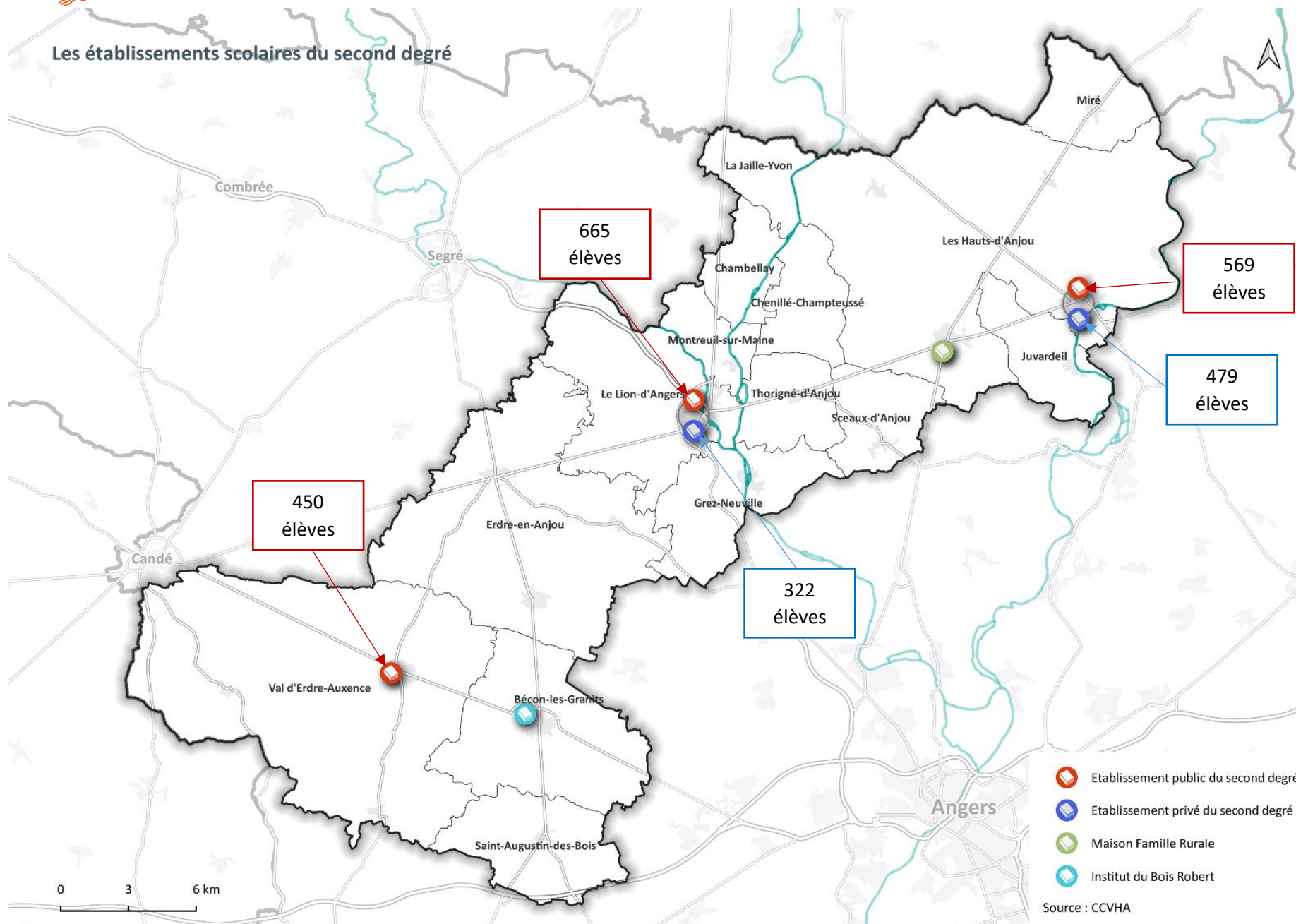
Ce constat souligne la nécessité d'une offre de mobilité adaptée pour l'accès aux établissements scolaires.



ENJEUX :

- Favoriser l'accessibilité en mode décarboné aux collèges et renforcer leur interconnexion avec les autres équipements (sports, loisirs, culture).

Les établissements scolaires du second degré



5. Des équipements à adapter aux besoins du monde culturel

Les équipements accueillant des spectacles culturels sur le territoire sont généralement mutualisés pour recevoir également d'autres événements (fêtes privées, réunions publiques, etc.). En outre, aucun lieu spécifique ne permet actuellement d'accueillir des arts visuels ou des expositions.

Cette mutualisation des usages des bâtiments peut entraîner des difficultés en termes de fonctionnalité pour le service culturel (par exemple, l'absence de régie technique, etc.).

Les équipements spécifiquement dédiés à la culture sont peu nombreux : trois antennes de l'école de musique ainsi que les théâtres de La Cornuaille

(commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence), de L'Ardoise à La Pouëze (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou), et de Saint Roland à Champigné (commune déléguée des Hauts-d'Anjou).

En outre, aucun équipement structurant n'est présent sur le territoire. Des réflexions pourraient être menées à l'avenir afin de renouveler le parc d'équipements répondant aux besoins culturels et/ou de proposer des structures plus importantes et conformes aux besoins des polarités du territoire.

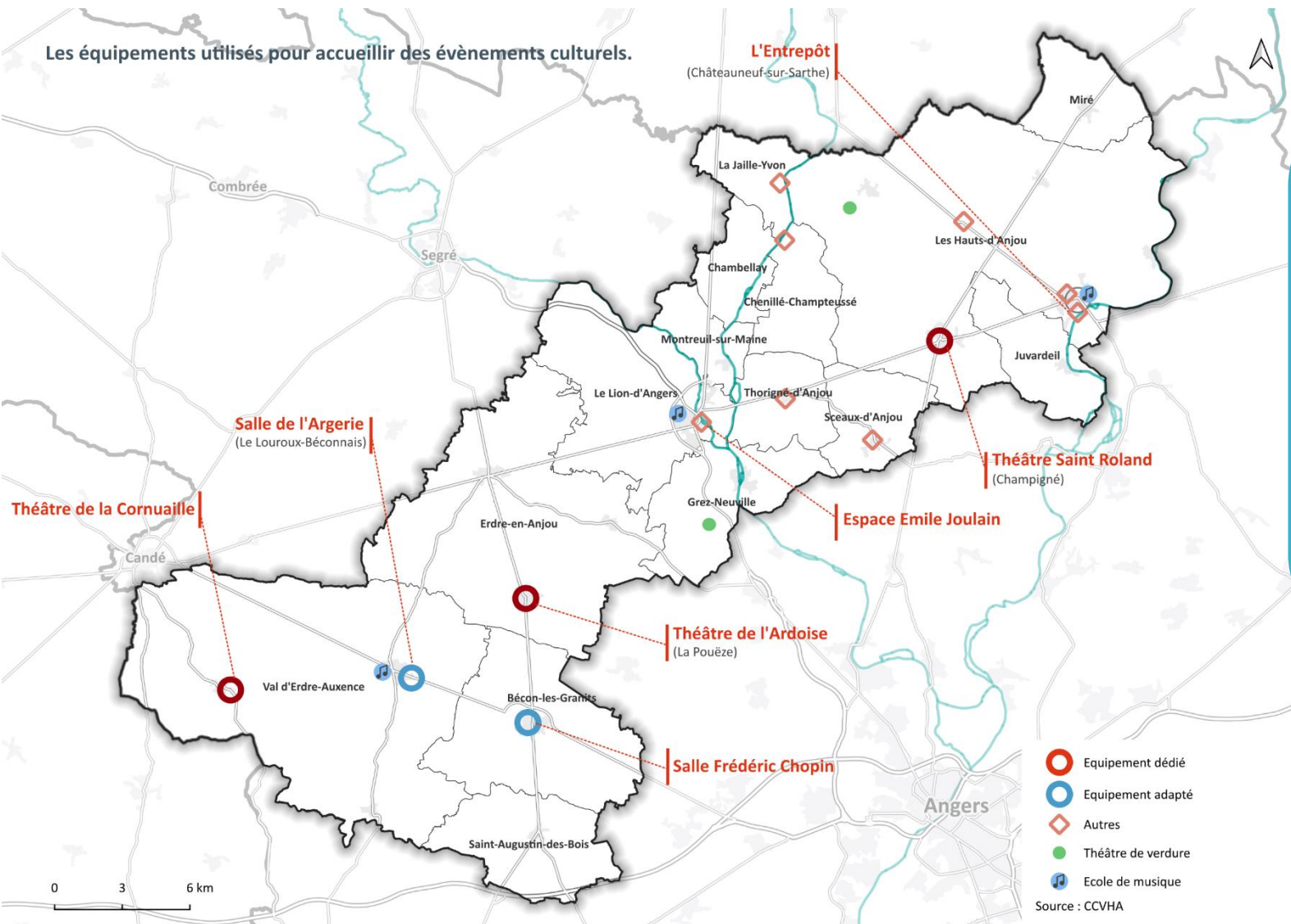


Les équipements utilisés pour accueillir des événements culturels.



ENJEUX :

- Rechercher le meilleur compromis entre renouvellement de l'existant et création de nouveaux équipements ;
- S'interroger sur une réorganisation au regard de la future armature territoriale en intégrant les réflexions en cours (ex : salle de spectacles pour les Hauts-d'Anjou, équipement culturel au Lion-d'Angers et à Erdre-en-Anjou) ;
- Veiller à intégrer aux réflexions les projets pouvant émaner du privé



6. L'action sociale et la santé pour inclure et protéger

La CCVHA n'est pas fortement impactée par la désertification médicale. L'offre de santé et de services sociaux est globalement satisfaisante. On recense plus de 150 professionnels de santé sur le territoire, selon les données de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. La majorité de ces professionnels (environ 90 %) sont concentrés dans les polarités du territoire.

Des établissements sociaux et de santé de taille significative assurent également une offre diversifiée aux habitants : le territoire dispose de 7 pôles ou maisons de santé, ainsi que de 9 EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ou résidences pour personnes âgées.

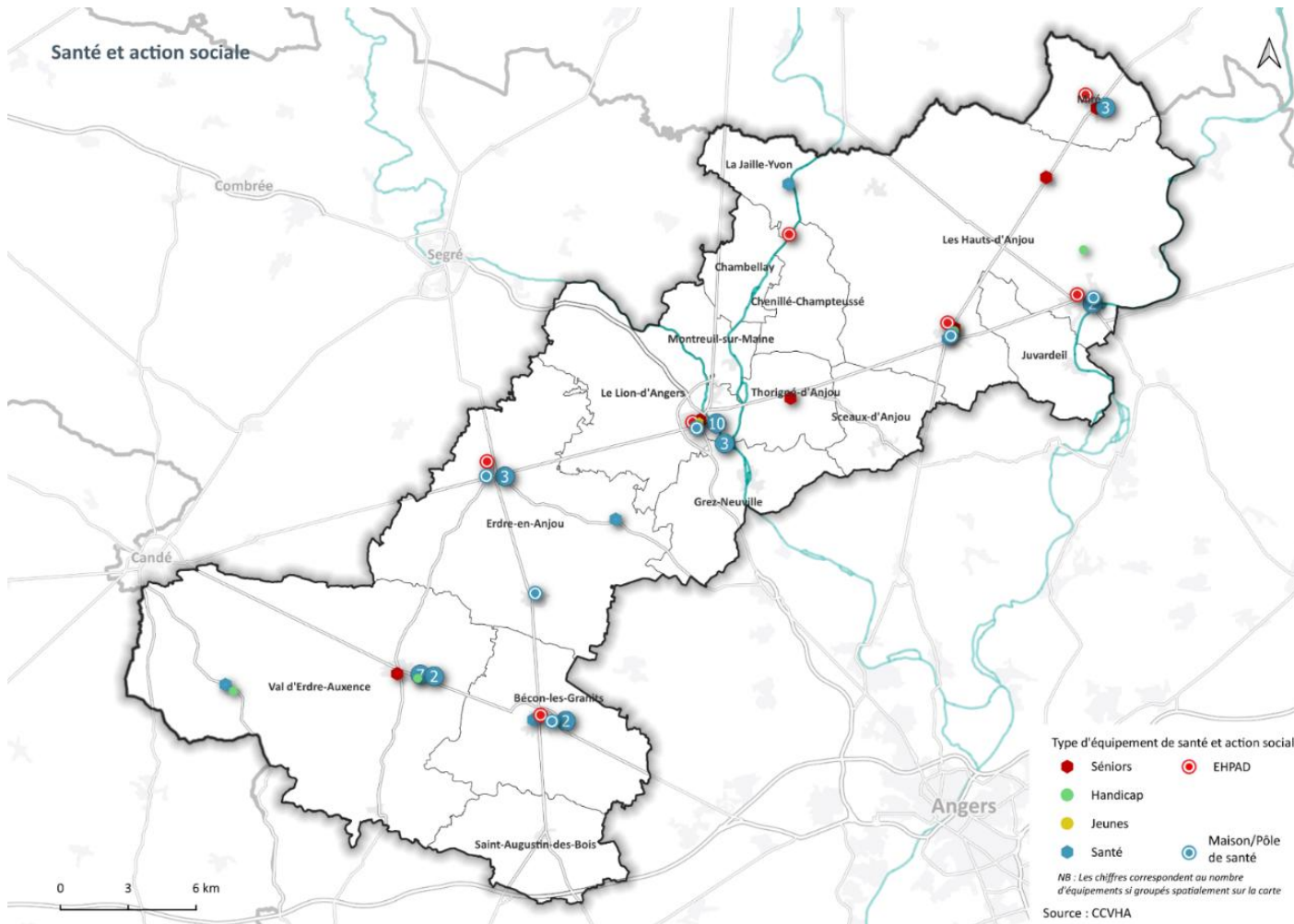
Malgré ces points positifs, la présence de certaines professions de santé reste insuffisante. En particulier, on note un manque de dentistes, psychologues, dermatologues, allergologues, kinésithérapeutes et ophtalmologues.

Dans la polarité d'échelle intercommunale du territoire, des besoins en équipements santé et sociaux se font également ressentir. Ces carences sont d'autant plus préoccupantes compte tenu de la demande croissante des seniors en matière de soins.

Concernant les seniors plusieurs solutions d'accueil existent sur le territoire : le béguinage, les EHPAD, les résidences seniors, les maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie, ainsi que les maisons passerelles. Toutefois, au regard de l'évolution démographique et de la progression du nombre de seniors, il apparaît nécessaire de renforcer l'offre de logements adaptés à cette population afin de proposer des alternatives pertinentes au maintien à domicile.

Enfin, le territoire dispose également de structures dédiées à l'inclusion et au handicap, telles que des établissements et services d'accompagnement par le travail, ainsi que le foyer de vie et le centre de jour Ipolais, situés dans les Hauts-d'Anjou et Val d'Erdre-Auxence.





ENJEUX :

- Garantir un niveau d'équipements adapté, accessible à l'ensemble des publics le nécessitant ;
- Rendre le territoire attractif aux praticiens insuffisamment installés ;
- Anticiper le vieillissement de la population dans l'offre de services et la diversifier ;
- S'interroger notamment sur les nouveaux modes d'habitat (intergénérationnel, habitat inclusif, hébergement en petite structure dans des projets particuliers)

7. La gestion des déchets

Trois déchetteries sont implantées sur le territoire, couvrant l'ensemble des bassins de vie, tant au niveau de la polarité d'échelle intercommunale que des polarités intermédiaires.

Deux centres d'enfouissement de déchets sont également présents : l'un pour les déchets non dangereux et l'autre pour les déchets dangereux et non dangereux.

Concernant la gestion des déchets, un projet a été accordé et l'autre est actuellement à l'étude. Le premier porte sur l'extension accordée de 32 ha du site de la SEDA. Située sur les communes de Chenillé-Champteussé et Querré (commune déléguée des Hauts-d'Anjou), cette extension intégrée à la liste des projets d'envergure nationale ou européenne ne sera pas comptabilisée comme de la consommation foncière à l'échelle locale.

Le second projet concerne la relocalisation de la déchèterie du Louroux-Béconnais (commune déléguée de Vald'Erdre-Auxence). À ce jour, le nouveau site d'implantation n'a pas encore été validé.



ENJEUX :

- Favoriser l'évolution des sites de stockage et d'enfouissement et leur mutabilité, tout en gardant à l'esprit la nécessaire sobriété foncière ;
- Profiter du caractère parfois difficilement réversible des terrains pour y associer des projets d'énergies renouvelables

